



Liquidation judiciaire et recherche d'emploi

Par paulcni, le 26/06/2024 à 11:48

Bonjour,

Je me permets de poser une question, car j'ai du mal à trouver cette information.

Le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la société (bureau d'études) dont je suis le gérant et je suis en pourparlers avec une entreprise (dans le même secteur d'activité) pour un poste de salarié au sein de celle-ci. J'aimerais savoir si j'ai le droit de faire de telles démarches (négociations avec une autre entreprise pour un nouvel emploi) et si oui, est-ce l'obligation d'en informer le liquidateur de ma société ?

L'unique salarié de ma société en liquidation fait également partie de ces négociations salariales puisqu'il doit lui aussi avoir un nouveau poste au sein de cette même entreprise.

Avez-vous plus d'informations sur ce cas particulier.

Bonne journée